

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 juillet. — Le duc de Sussex jouit maintenant de la meilleure santé et sa vue devient tous les jours de plus en plus claire.

— Le duc de Wellington a failli être victime d'un accident grave qui lui est arrivé hier dans l'après-dîner. Se promenant à cheval près d'Aspley House, son cheval s'est effrayé et a bronché. Le duc ayant été jeté par terre, a heurté violemment le genou qui s'est enflé immédiatement. Les médecins ont ordonné l'application d'une vingtaine de sangsues sur le genou enflammé, et ce matin l'état du noble duc était très-satisfaisant. (Globe.)

— Un Anglais servant comme domestique dans un hôtel de Calais, avait commis un meurtre dans son pays. Depuis vingt ans il habitait Calais, et avait osé, sous un nom supposé, vanter son ancienne patrie. Recommené dernièrement dans un voyage qu'il eut l'imprudence de faire, il fut arrêté, condamné et exécuté. La prescription est inconnue en Angleterre pour les jugemens criminels.

Sur la proposition de Lord John Russell, la Chambre des Communes a voté, sans divisions, dans la séance du 30 juin, l'ajournement à trois mois, de l'examen du bill des corporations d'Irlande. En d'autres termes, la Chambre des Communes a définitivement repoussé les amendemens de la Chambre des Lords, et un nouveau bill devra lui être présenté dans le cours de la session prochaine.

M. Hume et M. O'Connell n'ont pas épargné à la Chambre des Lords, dans la discussion provoquée par son vote, des avertissemens et des menaces, peut-être prophétiques. Mais le chancelier de l'échiquier, M. Spring-Rice, a fait observer avec plus de modération et de raison, dans sa réponse au discours de Sir Robert Peel, que la résistance de la chambre des Lords aux justes vœux de l'Irlande, céderait tôt ou tard à la force de l'opinion publique, et que le parti tory ne gagnerait rien à défendre ainsi pied à pied le terrain des vieux abus.

Le 30 juin, la chambre des Communes s'est formée en comité sur le bill de dîmes d'Irlande, et elle a rejeté une proposition de M. Crawford, combattue par lord Morpeth, à l'effet de dispenser entièrement du paiement de la dîme, sous quelque forme que ce soit, les catholiques Irlandais. Au moment de passer à l'examen des clauses du bill, M. O'Connell s'est écrié : il serait bien inutile et ridicule de notre part de continuer à nous occuper de la discussion d'une mesure quelconque en faveur de l'Irlande, puisqu'il est certain qu'elle sera rejetée par les lords.

FRANCE.

Paris, 4 juillet. — Un journal annonce que M. Thiers veut remplacer M. Pelet (de la Lozère), par M. Cousin. Il y a long-temps que M. Cousin convoite l'héritage de M. Guizot.

— On lit dans le Journal du Commerce : « Nous avons appris qu'il était question de donner M. Cousin pour successeur à M. Pelet à l'instruction publique, et d'envoyer M. de

Salyandy en Italie, où le duc de Modène et tous les princes qui partagent ses mauvais vouloir pour la France de juillet paraissent vouloir favoriser de nouvelles extravagances de la duchesse Lucrezia Palli.

— Nous avons annoncé l'arrestation des nommés Gouchal et Chapuis, ex-agens de police, en vertu d'un mandat de M. le procureur du roi. On avait cru d'abord que cette double arrestation se rattachait à l'affaire d'Alibeu : il n'en est rien. Gouchal et Chapuis sont uniquement prévenus d'avoir usurpé le titre d'inspecteur de police.

— On lisait hier dans plusieurs journaux : « Un homme s'est tué avant-hier, sur sa table on a trouvé une lettre ainsi conçue : « Je me tue parce que mon ami Alibeu a manqué son coup. »

Ce bruit circulait en effet à Paris depuis plus de quatre jours, et nous ne voulions pas l'accueillir, quoique l'opinion présumée des personnes qui ont assisté au convoi semblât de nature à l'accréditer. Voici la vérité : un sieur Richard, demeurant rue du Bac, s'est en effet suicidé par suite d'une désespérance amoureuse. On s'est présenté après sa mort pour l'arrêter comme ayant fait partie de sociétés secrètes. Un de ses amis qui logeait dans la même maison, craignant d'être arrêté lui-même, a pris la fuite. Il n'en a pas fallu d'avantage pour exciter dans le quartier les conjectures les plus bizarres. (Débats.)

— Le pari de Townsend, célèbre coureur, de marcher 100 milles en 24 heures, a été décidé jeudi soir. Le terrain offrait un espace de 10 milles. Il a gagné le pari jeudi à 5 heures et demie du soir, une demi-heure avant le terme donné. Il y avait deux à parier contre un qu'il ne réussissait pas.

— Le prétendu Dauphin, M. de Naundorf, détenu à la conciergerie pour avoir tranché du duc de Normandie dans un acte extra-judiciaire, va, dit-on, être reconduit à la frontière. Cette mesure n'aura rien de blessant pour ses prétentions princières, car la loi a banni de France la branche aînée des Bourbons; il arrivera donc à M. de Naundorf ce qui lui serait arrivé si réellement il était l'orphelin du Temple. Sorti du royaume, il lui sera bien plus facile de se faire reconnaître de la duchesse d'Angoulême et de lui développer ses titres de famille.

— Une correspondance de Toulon transmet les nouvelles suivantes :

Le bateau à vapeur *la Chimère* est arrivé hier 28 sur notre rade venant d'Alger; voici le résumé des nouvelles qu'il apporte :

Province d'Oran. — L'armée était encore à Oran le 19. Les chameaux et les mulets que les Arabes alliés devaient fournir pour les transports arrivaient lentement, malgré toute l'activité que déployaient les lieutenans de Mustapha. Cependant le général Bugeaud ne veut se mettre en route qu'avec un train complet d'équipages de campagne, afin que l'armée ne soit exposée à aucune privation. D'après cela, la colonne expéditionnaire n'a dû partir que le 25 ou le 26 juin. Il paraît qu'on avait d'abord le projet d'aller directement à Tlemcen; mais la réduction considérable qu'a

éprouvée l'armée d'Abd-el Kader rendra le général Bugeaud moins circonspect, et il est probable qu'il retournera au camp de la Tafna, et de là à Tlemcen.

Alger. — Les tribus de la porte de Fer, se sont mis en révolte ouverte contre Achmet-Bey de Constantine; elles ont chassé son aga qui s'était rendu sur les lieux pour rétablir l'autorité du bey. A Bongie, après quelques jours de combat, les cheicks de quelques tribus ont fait des propositions de paix. Le bey Youssouf est maître de presque tout le littoral du district de Bone. Il recrute des soldats à douze lieues de la mer. Le maréchal Clauzel est impatientement attendu à Alger. On pense qu'il profitera de la diversion qu'opèreront les expéditions du général Bugeaud pour agir contre Medeah et Miliana.

— On apercevait jeudi, dans le bureau consulaire, un homme d'environ 55 ans, d'une maigreur extrême et au teint brûlé par le soleil. Ses grosses guêtres de cuir, ses petites boucles d'oreilles, ses vêtemens peu recherchés lui donnaient l'apparence d'un de ces gros fermiers, qui conduisent des troupeaux de bétail à la foire; mais qu'elle n'a pas été la surprise de l'auditoire, lorsque cet homme, prenant tout à coup la parole, a rappelé qu'il avait des opérations de banque de quatre à cinq cent mille francs avec M. Médard Desprez, alors banquier du trésor impérial. On a su bientôt que le plaideur à l'air si chétif était M. Chaillon fils, ex-reveur général des finances à Evreux. Il venait réclamer des sommes très importantes contre M. Médard Desprez, et, par originalité sans doute, il avait choisi un costume étrange pour paraître en justice.

— C'est M. de Tocqueville, auteur de *la Démocratie aux Etats-Unis*, que l'académie vient de désigner pour le grand prix Montyon de 100,000 fr. C'est la seconde fois que M. de Tocqueville obtient cet honneur. La médaille d'or sera décernée à M. de Beaumont, pour son ouvrage : *Marie, ou l'Esclavage des Nègres*.

APPLICATION DES TROUPES AUX TRAVAUX PUBLICS.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur les réflexions suivantes extraites du *Journal des Débats*.

L'application de l'armée aux travaux publics est un des plus intéressans de tous les problèmes d'économie publique qui aient été remis en discussion dans ces derniers temps. La question va être singulièrement éclaircie dans le courant de cette année; car le gouvernement en fait maintenant l'objet d'une grande expérience dans les départemens de l'Ouest, et la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain vient, de son côté, d'en commencer une sur une vaste échelle, aux portes de Paris.

La loi du 27 juin 1833 consacra 12 millions à l'établissement de routes stratégiques dans l'Ouest. En conséquence, l'administration a tracé un réseau de communications au nombre de trente-huit, formant un développement total de 362 lieues, distribuées dans huit départemens, et principalement dans cinq, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée et Deux-Sèvres. Dès 1834, une route fut désignée dans chacun des cinq départemens pour recevoir

VENGEANCE D'UN NÈGRE.

Les peuplades sauvages de l'Amérique offrent mille exemples de ces haines qui se léguent de génération en génération, comme une véritable propriété; les nègres d'Afrique ne leur cèdent en rien sur ce point, et si les régions équatoriales de cette partie du monde trouvaient un romancier comme Cooper, les amateurs de sensations terribles auraient peut-être quelque chose de plus fort que *la Prairie*, *les Pionniers*, et *le Dernier des Mohicans*.

Je fus témoin, pendant le séjour que je fis en Afrique, après mon naufrage, d'un de ces actes de vengeance héréditaire, qui me frappa par la manière dont il s'accomplit. Depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au port d'Alexandre, je n'avais trouvé que quelques peuplades de Hottentots et de Nausaquis faibles, presque sans armes, et rien jusqu'alors ne m'avait laissé entrevoir ce caractère féroce du nègre, que je trouvais bien marqué en m'approchant davantage de la ligne. J'étais chez une peuplade assez considérable, qui se désigne par le nom de Kraal du scorpion, et qui habite entre le cap Negro et la rivière Procaps. Je n'avais pas encore rencontré d'aussi beaux noirs, ni d'aussi vigoureux; j'avoue que je ne pus d'abord me défendre d'une certaine crainte, en voyant la manière formidable dont ils sont armés et l'adresse avec laquelle ils se servent de leurs armes; car, pour eux, c'est la moindre chose de piquer, à quarante pas, dix flèches dans le manche d'une sagaie qui n'offre pas plus de surface qu'une de nos cannes ordinaires. Ma terreur augmenta encore à la vue des colliers et des bracelets dont ils se parent, et qui ne sont composés que des dents des ennemis tués dans les guerres qu'ils se font de peuplade à peuplade.

J'y reçus pourtant l'hospitalité la plus généreuse, c'est-à-dire une petite hutte, une femme et de la farine de manioc. J'étais logé chez un chef nommé Karowka, qui savait quelques mots de portugais, et comme j'entendais un peu cette langue, nous pouvions causer tant bien que mal. Je ne voulais faire qu'un séjour de courte durée parmi cette peuplade; mais j'y fus retenu par le désir d'être témoin de la fête du grand fétiche, espèce de monstre en bois, sculpté au couteau,

ayant à peu près la forme humaine et bariolé de rouge et de blanc. Ce jour-là il y eut une grande fête au Kraal; une de ces fêtes, dont l'imagination la plus déréglée ne pourrait se faire une idée à peu près juste; une de ces fêtes où le pittoresque, le gracieux et le dégoûtant se montrent à chaque pas, et qu'il serait bien difficile, même à une plume exercée plus que la mienne, de rendre dans tout son ensemble. La crainte de contrarier, par ma présence, la susceptibilité des noirs pour leurs divinités, et surtout la chaleur étouffante qui régnait alors ne me permit pas de prendre part à la fête, autrement qu'en jetant de temps en temps un coup d'œil sur la place où était assemblée la peuplade, et qui se trouvait devant le palais de bambous de Karowka. Ce qui m'étonna davantage, fut l'énorme quantité de dents humaines dont se compose la parure des guerriers. Certes, le sieur Désirabode et ses confrères de Paris n'en ont jamais tant dit ou nettoyé à eux tous; et si quelque industriel anglais lit jamais cet article, je lui conseille de fréter un navire pour aller exploiter cette mine d'émail, au lieu de payer aux hôpitaux de Paris un impôt si cher sur chaque mâchoire qu'on expédie dans son pays.

On fit mille singeries; on tua des poulets au nez du fétiche ou des fétiches, car il y en avait des centaines; puis on leur débarbouilla les lèvres avec du sang qui, à ce que me dit Karowka, était celui des prisonniers qu'on massacrait, avant que la traite ne fut établie sur ces côtes; et que ce commerce ne leur eût donné un peu d'humanité. Puis, ce qui, sans doute, était une manière plus pressante de solliciter les faveurs de leur idole, on lui enfonça des clous dans la poitrine; puis on lui tira des coups de fusil au visage, on lui mit une couronne de piment et enfin on le laissa en repos, après l'avoir couché par terre et couvert d'étoffes rouges et blanches. Je vis ensuite apporter, en grande cérémonie, un pot de terre, au ventre duquel était fixée une petite glace. Il fut déposé auprès de la porte chef et entouré par tous les hommes qui poussèrent des cris à déchirer les oreilles; un cercle se forma autour, et je vis plusieurs femmes parées et tatouées d'une manière extraordinaire s'approcher du vase et s'accroupir, comme les femmes de nos pays font à l'égard

de certains meubles de chambre à coucher. Un pareil nombre d'hommes s'avança à son tour, et leur position droite ne me permit pas de me faire illusion sur ce que l'on déposait dans le vase. Je demandai à Foumaïoussouama, la négresse qui ne me quittait pas, ce que signifiait cette farce; elle me répondit que l'on faisait le fétiche de la guerre; qu'on allait ajouter au liquide de la poudre à canon, et qu'avant leurs expéditions hostiles, les guerriers prenaient une certaine quantité de ce mélange pour s'assurer la victoire. Ce jour-là, comme c'était une grande fête, toute la peuplade devait en goûter. En effet, on jeta dans le vase un petit baril de poudre; Karowka, le chef, vint remuer le mélange, en barbouilla les lèvres des fétiches, et enfin en goûta lui-même. Armé d'une espèce de cuillère de bois, il mettait une certaine quantité de cette bouillie dégoûtante dans la bouche de chaque guerrier qui, après avoir reçu cette communion, faisait des bonds et des sauts extraordinaires, puis prenait toutes les attitudes du noir qui combat, se servant de son arc, de son casse-tête et de sa sagaie avec une incroyable dextérité.

Ce fut alors un brouhaha épouvantable. Le bruit des tambours, les sifflets aigus, et surtout le terrible *hou hou*, leur cri de guerre, allaient me forcer à me retirer, lorsque Foumaïoussouama me fit remarquer le chef se disputant avec un noir non moins beau, non moins formidable que lui. De fréquentes libations de vin de palme et de malafo avaient rendu peu solides les jambes des disputans, et la pantomime qui remplissait les premiers instans de cette querelle me parut fort amusante. Cependant je m'aperçus bientôt que l'ivresse de Karowka était presque entièrement dissipée, et que chaque fois que la foule avait applaudi aux paroles de son adversaire, ses sourcils et les muscles de ses bras s'étaient contractés d'une manière effrayante.

Nous étions trop loin pour que ma négresse pût entendre le sujet du différend; et me le faire connaître; cependant il me fut facile de comprendre que des reproches de lâcheté étaient faits à mon hôte, car son adversaire, frappait à chaque instant sur ses chapelets de dents humaines qui formaient sa parure, et lui parlait d'un ton de reproche. Tout à coup Karowka relève sa tête, qu'il tenait baissée,

des travailleurs militaires. En effet, dans le courant de 1835, des ateliers composés de 320 à 360 travailleurs effectifs furent établis dans quatre de ces départements.

Il faut convenir que ce premier essai n'a pas été heureux. Dans un seul département, celui de la Loire-Inférieure, il y a eu une légère économie de 5 pour 100 sur les devis. Ce bénéfice n'est même qu'apparent, ou plutôt il se résoudrait en un excédant de dépense, si, à celle supportée par l'administration des ponts et chaussées, on ajoutait la solde, le pain et le bois que les troupes n'ont pas cessé de recevoir de l'administration de la guerre, et les frais de campement. Dans les trois autres départements, la perte a été évidente. Par la voie d'une entreprise, en ne supposant aucun rabais, les travaux y eussent coûté 14, 15 et 30 pour 100 de moins, indépendamment des frais restés à la charge du ministère de la guerre.

Ce mauvais résultat s'explique fort naturellement par un concours de circonstances qu'il aura été facile d'éviter cette année. En 1835, l'on avait espéré pouvoir mettre les soldats à l'œuvre dès le mois de mai. Or, le premier atelier, celui de la Loire-Inférieure, ne put être ouvert que le 7 juin. Les autres ne furent installés que le 10 juillet, le 27 août et le 1^{er} septembre; les soldats ne travaillèrent que deux mois et demi, et même qu'un mois dans Maine-et-Loire. Il est clair que dans ce dernier département les soldats n'ont pas eu le temps de prendre l'habitude du travail; l'atelier n'était pas encore organisé lorsqu'il a été dissous; l'on ne peut donc rien conclure des résultats négatifs qu'il a donnés. La même cause rend compte des excédants de 14 et 15 pour cent qu'ont exigés les travaux dans la Mayenne et la Vendée. Dans le département de la Loire-Inférieure qui est le seul où l'on se soit bien trouvé de l'emploi des soldats, ils sont demeurés au travail pendant cinq mois consécutifs.

Ensuite, pendant ce court espace de deux mois et demi ou même d'un mois, les soldats des trois derniers ateliers ont eu à supporter des pluies qui ont rendu le travail plus difficile et plus rebutant. Ils vivaient sous la tente et fort mal à l'aise. Ils n'ont pu se prêter de bonne grâce à une expérience où ils jouaient ainsi le rôle de patients. La composition même des ateliers devait les rendre accessibles au découragement. Pour faire l'expérience dans les circonstances les plus favorables, il eût fallu n'y admettre que des hommes de bonne volonté. Au rebours de cette disposition simple et rationnelle, le règlement convenu entre l'autorité civile et l'autorité militaire statue expressément que les troupes ne pourront être détachées des corps que par bataillons ou tout au moins par compagnie.

Ce n'est pas tout. Pour que le soldat travaille avec zèle à des travaux pour lesquels on ne peut en conscience lui demander de l'enthousiasme, il faut qu'il y soit intéressé. Si sa tâche ressemble à une corvée, il y apportera tout juste l'ardeur qu'une corvée peut exciter. Or, il paraît que l'on a trop fait de l'entreprise une affaire de corps, pas assez une affaire individuelle. Le soldat s'inquiète assez peu de ce qui va grossir sa masse; ce qui lui importe, c'est l'argent qu'il touche personnellement, et c'est là ce qu'il faut grossir, si l'on veut qu'il ait du cœur à l'ouvrage.

Enfin, les basses arrêtees entre les ponts et chaussées et le ministère de la guerre étaient telles qu'aucune économie n'était possible; car l'une de ces bases consiste textuellement en ce qu'il n'y aura pas d'économie. L'article 9 du règlement porte en effet que « les prix seront fixés par analogie avec ceux des travaux de même nature exécutés dans le pays par voie d'adjudication. » Il nous semble que dans le débat qui a eu lieu entre les deux administrations, l'épée du ministre de la guerre a trop pesé dans la balance. Ce n'est pas nous qui blâmerons le ministre de la guerre de soutenir avec fermeté la cause du simple soldat. Cette vive sollicitude honore le gouvernement et le pays qu'il représente. Il est juste et légitime, il est indispensable que le soldat soit payé de ses labeurs, mais il ne faut pas qu'il le soit plus que l'ouvrier libre. Il n'est plus cependant si les Ponts et Chaussées lui comptent sa journée d'après les prix ordinaires du pays, et qu'en même temps le ministre de la guerre lui continue sa solde et sa ration; le loge, le nourrit et l'habilite. Il est beaucoup plus

si les ingénieurs n'ont pas la faculté de choisir les travailleurs, s'ils sont astreints à accepter tout un bataillon en bloc, sans distinction d'hommes faibles et d'hommes valides, de mauvaise ou de bonne volonté. Le soldat d'ailleurs doit son temps à l'Etat, et l'Etat, surtout lorsque c'est lui qui paie, est fondé à exiger qu'il soit tenu compte de ce droit. Le soldat d'ailleurs a point de famille à soutenir, l'ouvrier en a une. Le soldat, réduit à un sou de poche par jour, harcelé de tentations qu'il ne peut satisfaire, ne serait assurément pas aussi exigeant sur sa rétribution que l'administration de la guerre a cru devoir l'être pour lui. Lorsqu'il est employé aux travaux de fortifications, il ne reçoit que 75 c. de supplément par jour. C'est insuffisant peut-être; mais dans quelques-uns des ateliers des routes stratégiques, le prix des journées s'est quelquefois élevé à plus du triple, et certainement c'était trop.

Le seul avantage que pouvait présenter l'expérience des routes stratégiques, était un avantage de temps. En toute chose le temps vaut de l'argent. En fait de travaux publics il en vaut plus encore qu'en tout autre matière; car une communication n'est utile qu'autant qu'elle est achevée. Jusqu'à l'entière confection des ouvrages, les intérêts accumulés grossissent la dépense, et les constructions déprécient sans profit pour personne. Le canal de Bourgogne qui, commencé en 1775, n'a été livré à la navigation qu'en 1835, nous coûte, tout calculé, en raison du retard, plus du double de sa valeur nominale. Or, au moyen de l'application de l'armée aux travaux publics, il sera aisé de réunir en un seul point une très grande force sans enlever des bras à l'agriculture, sans faire notablement renchérir la main d'œuvre; de sorte que tel terrassement qui exigeait des années, pourra être entrepris et terminé dans une saison. En travaux publics comme à la guerre, le succès est désormais pour ceux qui savent ou peuvent disposer rapidement des masses et les faire donner à point. C'est pour cela que tant que l'armée n'aura pas d'emploi sur les champs de bataille, il n'y a rien de mieux à faire que de l'occuper à de pacifiques campagnes sous les ordres des ingénieurs.

Sous le rapport de la vivacité d'exécution, on n'a eu qu'à s'applaudir de l'emploi des soldats, surtout dans la Loire-Inférieure. C'est aussi précisément en vue de hâter ses travaux, que la compagnie de Saint-Germain a demandé au ministre de la guerre qu'il fut mis des troupes à sa disposition. En vertu d'un règlement passé entre les généraux Pajol et Dariusle et la compagnie, un corps de 600 hommes, casernés à Rueil pour cette objet spécial doit attaquer un terrassement considérable près de Rueil et de Nanterre. Sur ce nombre, quelques uns seront employés au pont de Chatou. Un corps de 100 hommes, casernés à Courbevoie, aidera aux terrassements d'Asnières et de Colombe; et au pont d'Asnières. En outre les soldats de Courbevoie viennent en foule s'offrir d'eux-mêmes aux entrepreneurs, qui les emploient par demi-journées ou même par quart de journées. Au commencement de la semaine, le nombre de ces volontaires était de 160. La compagnie va donc avoir près de 600 militaires sur ses ateliers. A cette époque de l'année, où les travaux agricoles absorbent tous les bras et qui est aussi la plus propice pour les terrassements et constructions, il lui eût été difficile de réunir plus de 300 à 400 terrassiers, et elle n'aurait jamais été sans inquiétude sur leur disposition à lui continuer leurs services. Elle aurait été à la merci des coalitions et de ce que l'ouvrier parisien appelle les grèves, tandis qu'au travail comme au feu, la discipline ne se démentit jamais parmi nos jeunes soldats. D'ailleurs l'emploi des militaires ne doit avoir lieu que pendant la belle saison. Il serait en effet fâcheux que, pendant l'hiver, où l'ouvrage est rare, le soldat qui a un gîte et du pain assuré, fit concurrence à l'ouvrier qui manque de l'un et de l'autre.

L'année dernière, la compagnie de Saint-Germain avait employé des soldats, au nombre d'environ 150, aux terrassements dans Paris et à battre des pieux aux ponts d'Asnières et de Chatou. Le prix de la journée avait été fixé à 1 fr. 25 c.; soit, 7 fr. 50 c. par semaine. Sur cette somme, il était prélevé au profit de la masse, 3 fr., pour le service militaire dont les soldats étaient dispensés, 1 65 c. Il leur res-

taient dont net 2 fr. 85 c. sur quoi on leur distribuait individuellement chaque jour 25 c. Le dimanche ils touchaient 1 fr. 35 c.

Cette année, le prix de la journée est porté à 4 fr. 30 c.; soit par semaine 7 fr. 80 c. La masse absorbe 3 fr.; 40 c. sont attribués chaque jour à l'ordinaire, et le soldat reçoit en argent 2 fr. 40 c. par semaine. Il n'est rien retenu pour le service. Le soldat touche donc directement 4 fr. 80 c. par semaine. Ces dispositions sont beaucoup meilleures que celles de l'an passé. La compagnie fournit ensuite des effets d'habillement et tous les outils; elle supporte la dépense d'une augmentation de solde en faveur des officiers et sous-officiers chargés de maintenir la discipline. L'indemnité ainsi acquise au chef de bataillon, capitaines, lieutenants, et sous-lieutenants, officiers de santé, sergents, caporaux et tambours, s'élèvera par mois à 2,500 fr. pour un effectif de 600 travailleurs dont le salaire mensuel sera de 19,500 fr. La journée du soldat reviendra, tous frais compris, à 1 fr. 55 c. En ce moment, un terrassier gagne aux environs de Paris 2 fr. 25 c. à 2 fr. 70 c. Il n'est cependant pas certain que l'emploi des troupes procure directement à la compagnie une économie d'argent, parce que les soldats font moins d'ouvrage que des ouvriers exercés, surtout pendant les premiers mois, et parce qu'elle est obligée de prendre un bataillon tout entier sans pouvoir en refuser un seul homme. Enfin, elle s'est engagée à payer les 40 c. destinés à l'ordinaire aux jours mêmes où pour cause de mauvais temps les soldats n'iraient pas au travail.

On ne peut que s'applaudir du concours qui est ainsi ouvert entre le gouvernement et les compagnies pour la réalisation d'une idée qui préoccupe beaucoup de bons esprits. Nous nous ferons un devoir d'en signaler les développements successifs.

BELGIQUE.

Bruxelles, 5 juillet (trois heures). Aujourd'hui liquidation, la baisse de Paris devait influencer sur les cours; cependant ils sont restés assez fermes de 42 3/4 à 43 argent.

Après la cote, on a fait 43, mais il n'est resté que 42 7/8 cours. Anvers (deux heures). — Ardoin 42 7/8 argent.

Amsterdam, 4 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 5/8 7/8, 5 p. c. 102 1/2 1/2 103 1/2 1/2 104 1/2 1/2, billet de chance 24 7/8 1/2 1/2, syndicat 98 3/4 1/2 1/4, société de commerce 475 475 3/4 1/4; Ardoin pièces de 85 liv. 42 3/4 43 1/8, grosses pièces 42 7/16 1/2 7/16, distillerie ancienne 45 1/8 5/16 1/4; brésiliens 88 1/2.

Paris, 4 juillet. — On a traité fort peu de fonds à cause du petit nombre des spéculateurs, ce qui se répète tous les lundis de la belle saison. Le cinq pour cent à fin courant s'est encore amélioré de 5 c.; le 3 pour cent est resté très ferme au cours précédent. Il y a eu réaction de 1/4 sur l'actif espagnol et hausse 1/8 sur les nouveaux différés: cinq pour cent 108 95, 3 pour cent 80 75; active (Ardoin) 42 3/8 à 42, différés 49 3/8 à 42, passive 13 à 12 7/8; banque de Belgique 119 3/4. (Mercure.)

Un nouveau malheur est arrivé hier sur le chemin de fer, à la station de Malines, convoi parti d'Anvers à six heures et demie. Un imprudent s'étant mis à cheval sur deux wagons a été renversé par le choc du départ, son corps partagé en deux. On disait que cet homme était ivre.

— On nous écrit d'Anvers, 4 juillet:

« Le bateau à vapeur belge PRINCESSE VICTORIA, parti de Londres hier à une heure six minutes, ayant à bord 54 passagers et des marchandises, est arrivé ici à neuf heures moins cinq minutes, il a fait le trajet en moins de 20 heures. Dès six heures du matin, on voyait la fumée de la Princesse Victoria s'avancant rapidement. Cependamment quelques personnes croyaient que c'était son concurrent, mais au moyen de la longue vue, on distinguait le grément, alors le triomphe n'était plus douteux. La masse des curieux était très-considérable, beaucoup n'ont pas voulu quitter le quai avant d'avoir vu par eux-mêmes de combien notre navire national avait devancé son rival. Le Sono, parti de Londres hier à midi, est arrivé devant Anvers, ce matin, à onze heures

depuis longtemps; dit quelques mots à la foule et rentre dans sa cabane. Il vint s'asseoir sur une natte près de la mienne, appuya sa tête sur ses mains et se mit à chanter sur ce ton si mélancolique et si monotone, que l'auditeur doit nécessairement pleurer ou bailler. Comme je n'étais pas non plus dans des dispositions d'esprit fort gaies, je m'attendris et lui demandai la cause de son chagrin. Je n'obtiens pour réponse qu'un chant plus fort, mieux articulé, dont les paroles, que la négresse me traduisit ensuite, me firent connaître à peu près l'objet de la dispute.

Il chantait:

« Karowka est un lâche, Karowka est un lâche, et sa sagaie n'a pas déchiré la peau de celui qui a dit: « Karowka est un lâche. »

« Karowka est un lâche, car il a dit la vérité, puisque le chef n'a pas vengé son père mort depuis longtemps! »

« Karowka est un lâche, Karowka est un lâche! »

Il nous quitta ensuite, et j'interrogeai la négresse pour qu'elle m'expliquât cette affaire; elle m'apprit que le grand-père du chef avait été tué dans un combat avec un kraal voisin, et que, selon l'usage, on lui avait enlevé la mâchoire inférieure: que ni Karowka, ni son père n'avaient vengé cet affront, et que dans la dispute on avait reproché au chef son manque de piété filiale, qui empêchait son grand-père de profiter des fruits savoureux et du gibier abondant qu'il devait trouver dans la terre des esprits. Ces reproches l'avaient décidé à partir le soir même à la recherche d'un descendant du meurtrier, et à en tirer une vengeance éclatante.

En effet, il ne tarda pas à revenir tatoué d'une manière effrayante de rouge, de noir et de blanc, armé de deux casse-têtes d'ébène, et d'une longue tresse de latanier que terminait une boule de fer, arme fort dangereuse dans les mains d'un nègre, et avec laquelle il vous enlève de fort loin comme dans les anneaux de fer d'un boa. Il me demanda mon grand couteau anglais, de l'espèce de ceux dont se servent les négriers espagnols, et quand il l'eût caché dans les plis de son taparao, il disparut en un clin-d'œil. Aussitôt après son départ, des fétiches furent placés sur la natte où il se couchait d'habitude, et on leur fit encore goûter du sang de poulet,

sans doute pour les rendre favorables au guerrier, qui pouvait aussi, dans cette expédition, perdre la mâchoire et la vie.

Le surlendemain soir, j'étais sur ma natte, dans un demi sommeil, dû aux caresses et aux chants monotones de la belle Founaiousouama, lorsqu'un noir, chargé d'un fardeau sur l'épaule, ouvrit ma porte et me dit vivement: Moundelélélama, ouïssa! Blanc, lève-toi et viens. Je reconnus la voix du chef, et je le suivis dans sa cabane. Ce qu'il portait sur son épaule était un noir, un descendant du meurtrier de son grand-père, qu'il avait surpris si adroitement, qu'il l'avait garrotté avec toutes ses armes.

Ce malheureux, dont la peau était coupée en plusieurs endroits par la tresse de latanier, ne paraissait pas inquiet du sort qu'il avait lui être réservé. Il chantait, probablement ses adieux à ses bois, aux plaines qu'il avait parcourues libre et heureux, et de temps en temps s'interrompait pour dire: Maza, maza, de l'eau, de l'eau. Son vainqueur qui, sans doute, n'avait ni bu ni mangé depuis son départ pour cette expédition, ne paraissait pas disposé à lui accorder sa demande; mais je profitai d'un instant où j'étais seul pour lui en donner plein une calabasse. Puisque je ne pouvais rien pour sauver sa mâchoire, je voulus au moins lui éviter une souffrance de plus et calmer sa soif, supplice horrible dans ces climats de feu. Il m'en témoigna vivement sa reconnaissance, quoique chez lui tout annonçât un souverain mépris de la vie; car il ne donna pas même une marque d'impatience quand les vingt-trois femmes du chef vinrent examiner la victime dont la mort devait leur procurer un divertissement le lendemain, et lui faire souffrir un supplice anticipé: les femmes sont toujours les femmes; partout les premières où l'on souffre, soit pour se faire un plaisir des souffrances, soit pour les soulager.

Je ne revis plus le chef Karowka de toute la nuit: la négresse me dit qu'il était allé prier l'esprit de son aïeul pour lui faire accepter le sacrifice du descendant de son meurtrier. Je fus réveillé le matin par les cris de toute la peuplade rassemblée autour de notre cabane, car l'affront ayant été public, Karowka voulait que la réparation le fut aussi. Il me pria de l'accompagner, et comme son hospitalité m'en

faisait un devoir, j'acceptai malgré ma répugnance pour tout ce qui ressemble à une exécution.

Celui qui avait reproché au chef d'être un lâche marchait aussi des premiers après la victime qu'on avait défilée, dépourvue de ses armes, et les regards sombres que Karowka jetait parfois sur lui, me firent craindre quelque nouvelle scène de sang. Le cortège arriva au pied d'un des plus beaux papayers de la savane. Le cortège arriva au pied d'un des plus beaux papayers de la savane. Le cortège arriva au pied d'un des plus beaux papayers de la savane. Le cortège arriva au pied d'un des plus beaux papayers de la savane.

On se forma en un vaste cercle qui entourait la fosse, Karowka et son prisonnier. Le premier parla long-temps et très haut, en faisant beaucoup de menaces à sa victime qui, pour toute réponse, quand il fut fini, s'approcha de la fosse, cracha dedans et d'un coup de pied fit ébouler une partie du sable relevé sur ses bords. Mais au même moment ses genoux ployèrent, tous ses muscles se détendirent et il tomba le visage contre terre. C'est que le casse-tête du chef avait volé à une nouvelle offense, et l'avait frappé au front. Aussitôt il se précipita sur le cadavre, le plaça en travers de la fosse, de manière que le sang qui sortait à flots de la poitrine qu'il avait ouverte avec mon couteau, pût arroser le squelette. Puis il enleva la mâchoire inférieure de sa victime, et la mit bien dévotement à la place de son grand-père.

La fosse fut refermée et le cadavre abandonné aux chiens. Karowka avait repris son casse-tête, mais ne le remettait pas à sa ceinture. Ses lèvres serrées et son regard me paraurent encore effrayants. Il s'avança de mon côté, car j'étais près de celui qui l'avait offensé, et de la main gauche lui frappa sur l'épaule en lui disant, je pense:

« Tu vois que je ne suis pas lâche, puisque je sais me venger. »

Alors il lui donna, avec la droite, un si terrible coup de son arme

sur la tête, que je fus couvert de la cervelle du pauvre noir.

C'en était assez pour moi; je saisis la première occasion de quitter le

Kraal du scorpion et la belle Founaiousouama, pour remonter plus au

nord, vers Saint-Philippe de Benguela.

L. DE SAINT-MARC.

(Voyage en Afrique.)

moins dix minutes, ayant 22 passagers. Par conséquent, deux heures environ après la *Princesse Victoria*.

— On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :
« Le mouvement qui a régné hier sur la route en fer a surpassé celui de tous les autres dimanches, qui, comme on sait, a été pourtant chaque fois fort extraordinaire. Ce surcroît de circulation avait pour cause la kermesse de Malines. Au dernier départ de 8 heures, entr'autres, le train parti d'Anvers se composait de 29 voitures mises en mouvement par deux locomotives, et l'on a vu arriver de Bruxelles un convoi qui comptait jusqu'à 32 voitures. »

— W. D. Patterson, consul des États-Unis à Anvers, est décédé avant-hier 4 du courant, vers les 4 heures du soir.

LIÈGE, LE 6 JUILLET.
ELECTIONS COMMUNALES.

Une assemblée électorale aura lieu demain au local de la Société d'Emulation. Elle est convoquée au nom d'une opinion puissante dans notre ville, et par cette raison même, on ne saurait se dissimuler que les candidats nommés dans cette assemblée, réuniront dans tout état de cause un grand nombre de suffrages. — Le parti qui tâte demain le corps électoral, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'ignore point sans doute les moyens de multiplier ses chances de succès. Nous dirons cependant qu'il est de bonne tactique à la veille d'un combat électoral, de s'appliquer à bien connaître, par toutes les voies, et les sympathies et les répugnances de la majorité des électeurs, et pour acquérir cette connaissance, il est nécessaire de consulter le plus grand nombre possible de personnes ayant droit de voter. Car il faut le remarquer, malgré l'influence et le crédit de l'opinion sous les auspices de laquelle les choix seront faits dans l'assemblée qui aura lieu demain, il est certain que, si ces choix étaient seulement l'œuvre de 60 ou 80 votans, on courrait le risque de présenter des candidats qui n'obtiendraient point l'assentiment des électeurs, et cela quelque soit l'habileté et les connaissances locales des têtes de parti. Nous le répétons, le meilleur moyen pour bien connaître l'opinion, c'est de consulter le grand nombre. Mais ces réflexions sont sans doute superflues puisqu'elles s'adressent aux hommes intelligens par les soins de qui aura lieu demain une dernière réunion préparatoire.

Quant aux électeurs, nous espérons que le plus grand nombre est pénétré aujourd'hui de la nécessité d'assister aux réunions préparatoires. Qu'arriverait-il en effet, si, comme nous venons de le dire, 60 ou 80 électeurs seulement, assistaient à l'assemblée qui aura lieu à la société d'Emulation, c'est qu'ils feraient la loi au reste des ayant droits de voter, ceux-ci seraient obligés d'accorder leurs suffrages à des hommes qu'ils n'auraient point adoptés; qui pourraient ne pas leur convenir, ou bien ils seraient forcés de choisir des candidats dans des listes qui auraient été formées sous les auspices d'une autre opinion; car ainsi que nous l'avons dit souvent, il n'est point possible de sortir du cercle des hommes désignés par les assemblées. Tout vote isolé est un vote perdu.

Nous insistons vivement sur les réunions préparatoires, parce que nous avons confiance dans le bon sens des masses électorales; en présence de leur volonté, manifestée avec unanimité et énergie, l'intrigue, les coteries sont réduites à l'impuissance. Nous ne cessons de le répéter, les choix seront excellens si tous les ayant-droits de voter prennent une part active aux opérations du scrutin.

Le corps électoral de Liège se composait à la date du 3 mai de cette année de 1332 membres (1). On a calculé que 437 électeurs ont assisté aux réunions préparatoires qui ont eu lieu jusqu'ici. Les libéraux en comptent 265, les amis de l'ordre et de la constitution 172.

On lit dans le *Courrier du Nord*: Il paraît que le tracé du chemin de fer de Paris à Bruxelles est définitivement adopté et que les travaux commenceront à partir du 1^{er} octobre prochain; la direction aura lieu par St-Quentin et Cambrai, en suivant la ligne du canal, non loin de la route actuelle, et delà se prolongera sur Douai et Lille; un embranchement partant de Cambrai et passant par Valenciennes, ira rejoindre le tracé belge de Bruxelles à Mons; on prétend que tous ces ouvrages pourront être achevés avant trois ans et que la circulation sur une partie de ces chemins sera possible avant cette époque; nous appelons de tous nos vœux la prochaine réalisation d'un avenir si avantageux, qui nous fera marcher de pair avec les Belges nos voisins. (Cette nouvelle mérite confirmation.)

— Si MM. Nagelmackers, de Behr, de Lamine, Lombart, Dejaer, Frankinet, membres de la régence actuelle, ne figurent point sur la liste des candidats présentés par les amis de l'ordre et de la constitution, c'est qu'ils ont exprimé l'intention de renoncer à toute fonction municipale.

(*Courrier de la Meuse.*)

— On écrit de Tournay, le 3 juillet:

« Un horrible assassinat a été commis dans la nuit, du lundi au mardi, dans la commune de Montreuil-au-Bois, sur la personne d'un cultivateur. On lui a déchargé un coup de fusil dans la poitrine au moment où il ouvrait la porte de sa maison pour voir ce qui se passait sur le chemin où l'on venait de tirer deux coups de pistolet pour, paraît-il, attirer cette infortunée à une fenêtre. MM. Dereine, juge d'instruction et Derasse, substitut du procureur du Roi, se sont rendus avant-hier sur les lieux pour procéder à une enquête qui a duré la moitié de la journée. De fortes présomptions s'élevèrent contre un cultivateur du voisinage qui a été arrêté mercredi par la gendarmerie. On espère bien, pour la sécurité des habitants de la campagne, qu'un crime aussi atroce ne demeurera pas impuni. La victime laisse une femme et une fille de 16 ans. »

— On lit dans le *Éclair de Namur*:

« Nous apprenons avec peine que l'état sanitaire du bataillon des polders est peu satisfaisant. Ce corps se compose exclusivement de volontaires, mais beaucoup ont cédé à l'attrait d'un supplément de solde sans calculer si leur constitution pourrait résister au climat malsain. »

(1) Depuis il y a eu quelques nouvelles inscriptions.

— Par arrêté du 29 juin 1836, le roi approuve les statuts de la société de rhétorique de la ville de Hasselt.

NOUVELLES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

— On a établi à Lemberg (Pologne-prussienne) des conduits souterrains en bois, de 3 milles, pour approvisionner la ville d'eau.

— Par arrêté royal du 29 juin, un brevet d'importations de dix années, à partir du 1^{er} juillet 1835, est accordé au sieur Doré, domicilié à St-Josse ten-Noode-lez-Bruxelles, pour un procédé nouveau et perfectionné servant à la fabrication du fer et de l'acier sans l'emploi des hauts fourneaux.

Ce brevet est accordé sous les conditions suivantes, et sera déclaré nul si l'impétrant ne s'y conforme pas exactement:

Il est tenu: 1^o d'introduire et mettre en œuvre ledit procédé dans le pays, dans le délai d'un an, à partir de la date du brevet; 2^o d'autoriser tout industriel du pays qui lui en fera la demande, à user du même procédé, et de lui donner, à cet effet, toutes les instructions nécessaires pour pouvoir en faire usage, et ce moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestations, à fixer par le ministre de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

— On lit dans le *Mercurio Belge*:

« Jamais la navigation du canal de Willebroek n'a été plus active. Les bassins de Bruxelles sont actuellement encombrés de navires de mer, en déchargement ou en partance. Cette prospérité inaccoutumée est due pour une forte part au zèle de nos armateurs, commissionnaires, et surtout de M. C. L. Dansaert qui remplit les fonctions de courtier de navires, à la grande satisfaction de capitaines, et propriétaires indigènes et étrangers. Nous annonçons aujourd'hui un bon nombre de navires prêts à partir pour diverses destinations. Les commerçans de Bruxelles et des provinces voisines sont assurés de n'éprouver aucun retard dans leurs expéditions pour la Hollande, et le bas prix des frets est encore de nature à faciliter l'extension des débouchés vers ce pays, qui ne peut se passer de nos produits. »

— Le navire *Francis-Romulus*, capitaine Savério-Vella, arrive récemment de Maté à Bruges, a importé deux superbes ânes (mâle et femelle) d'une race extraordinaire, pour le compte du gouvernement. Le mâle, moins fatigué que la femelle des suites d'un long voyage, doit être arrivé à l'École vétérinaire de Bruxelles; après quelques jours de repos, l'ânesse viendra aussi s'exposer à l'admiration des curieux, justes appréciateurs du parti que l'on peut tirer de la propagation des races supérieures de ces bêtes de somme.

— La fabrication et le commerce des toiles écruées du Hainaut et des Flandres sont en ce moment menacés d'une espèce de révolution. Depuis quelque temps les Anglais introduisent en France et particulièrement à Lille, une quantité de toiles écruées propres à la teinture dont le fil est filé chez eux à la mécanique. Ces toiles sont très-régulières à l'œil, tissu égal, et reviennent beaucoup mieux de la teinture bleue que nos toiles belges. Les Anglais vendent ces toiles à Lille à 12 et 15 p. c. meilleur marché que nos toiles. Les maisons françaises à qui nos commerçans avaient l'habitude de livrer depuis long temps, viennent la plupart de contremander leurs achats ordinaires.

Notre commerce n'avait pas encore reçu un coup aussi sensible; bientôt ses effets se feront ressentir dans toute la Belgique. Il est la conséquence de l'extrême liberté que nous laissons depuis long-temps aux Anglais de venir ici ravager nos lins tous les ans; car ce n'est qu'avec nos propres lins qu'ils peuvent manufacturer les toiles dont il s'agit.

Personne ne conteste sans doute qu'il faut favoriser l'agriculture; mais en principe on ne peut protéger une industrie pour en détruire absolument une autre qui existe également de temps immémorial et qui a un droit égal à la protection du gouvernement. Ce système de liberté illimitée va amener tout d'un coup la ruine de quatre à cinq mille pauvres tisserands et de leurs familles, sans même leur avoir laissé le temps nécessaire pour chercher à améliorer cette industrie ou à la remplacer par une autre.

On explique maintenant la démarche qu'a faite dans le temps l'ambassadeur anglais près de notre ministère pour s'opposer à toute mesure contraire à la liberté absolue de la sortie des lins, et malheureusement notre gouvernement n'a que trop écouté les avis de cet agent étranger. Il est évident que l'état ayant tout à la fois à protéger deux industries belges dont les intérêts se trouvent opposés, il aurait dû, dans ce cas, comme il devrait encore le faire promptement, s'arrêter à un système de juste milieu. (*C. de l'Escaut.*)

— On lit dans le *New-Philosophical Journal*:

« La tourbe qui se retrouve immédiatement au-dessous de la surface végétale de presque tous les lieux bas et marais plats de l'Irlande, est formée de tiges et de feuilles de diverses mousses, de racines et de fibres de petites plantes aquatiques et marécageuses parvenues à ce point de carbonisation qui caractérise les tourbes moussues. M. Maillet a soumis cette matière fibreuse à ses investigations; il en a fabriqué du papier, soit en la faisant servir à remplacer les diverses substances avec lesquelles on altere la pâte de chiffon; telles que la chaux, le gypse, l'argile, le coton, les cheveux les rognures de cuir etc. »

« Les échantillons de tourbe qu'on destine au blanchiment pour en faire du papier, sont ramollis dans l'eau froide, jusqu'à ce que, par l'agitation, les fibres se séparent; celles-ci sont mises en digestion dans une solution froide très-étendue de potasse et de soude caustique; puis, après avoir été séparée par la pression et plongée pendant quelque temps dans une solution étendue d'acide sulfurique, la fibre est de nouveau séparée de la dissolution acide par la pression, et mise à digérer dans une solution de chlorure de chaux; après l'avoir retirée de la liqueur, elle est propre à la fabrication. Sans l'opération du blanchiment, cette fibre donne un excellent carton. »

— L'*Organe du Commerce de Cologne* exprime le vœu qu'à l'exemple de la chambre de commerce et de la régence

de la ville d'Aix-la-Chapelle, la chambre de commerce et le conseil de régence de Cologne envoient à Berlin une députation chargée de faire des démarches pour obtenir l'autorisation du gouvernement pour la construction du chemin de fer de Cologne à la frontière belge. Ce journal pense que les intérêts communs étant ainsi représentés, les obstacles qui ont retardé l'exécution de ce projet seront bientôt aplanis.

— On lit dans une lettre de Berlin adressée à la *Gazette de Hanovre*:

Notre marché à la laine a déjà commencé sous main, quoique son terme légal ne soit pas encore arrivé. On voit déjà grand nombre d'acheteurs, tant des pays allemands unis par la douane que d'Angleterre, de France et de Belgique. La laine ne manquera pas non plus, puisqu'on en a amoné ici les provisions qui, pour cette fois, ne pouvaient pas arriver à Breslau ni à Stettin, à cause du retardement de la route. On compte sur une quantité de 35,000 à 40,000 quintaux qui pourront se vendre probablement tous, car les Anglais qui ne furent pas satisfaits à Breslau, doivent en être encore affamés. L'an dernier la consommation de laine étrangère en Angleterre ne montait pas à moins de 37 1/2 millions de livres; et la plus grande partie en était de la laine allemande, parce que nommément l'Espagne n'en pouvait pas faire un débit considérable, à cause de la guerre civile qui y continue toujours. Cependant Dieu merci, la production de laine en Allemagne n'est plus assignée de préférence aux besoins de l'Angleterre. Chaque année nos fabriques augmentent, quant à l'étendue et aux besoins, et particulièrement les filatures de Thüringen qui depuis peu sont en vogue, et qui semblent avoir besoin, aussi cette année, d'une prodigieuse quantité de matière brute.

CONFLIT.

Il vient de s'élever un incident assez singulier au bureau de l'état civil de notre ville. On sait que la régence ne veut point reconnaître les deux commissaires de police nommés récemment par le gouvernement. Il est né un enfant à l'un de ces fonctionnaires, et quand il s'est présenté par devant l'officier de l'état civil pour faire la déclaration voulue par la loi, celui-ci s'est refusé à transcrire dans le corps de l'acte public, la qualité de commissaire de police, qui appartient au père de l'enfant; ce dernier fonctionnaire fonde sa demande sur un arrêté royal qui a décidé, dans le sens de sa prétention, un conflit semblable à celui dont il s'agit ici.

Déjà plusieurs consultations ont été prises dans le sein du Collège de Régence, par l'officier de l'état civil, sans que la question ait été entièrement vidée. En attendant les délais légaux vont s'écouler; et alors s'élevra une autre question importante, celle de savoir à qui incombera la responsabilité de la non inscription de l'enfant nouveau né dans les registres de l'état civil.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de cette affaire.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent, indépendamment des lettres de convocation dont la remise s'effectue en ce moment, MM. les électeurs de la ville de Liège, à se réunir le 14 juillet courant, à neuf heures du matin, dans les locaux ci-dessous désignés, savoir:

Les électeurs du quartier du sud inscrits sous la lettre A inclus J à l'hôtel de ville, où sera établi le bureau principal (1^{re} section) (1).

Ceux du même quartier à partir de la lettre K jusqu'à la fin de la liste, à la salle académique de l'Université (2^{me} section) (2).

Ceux du quartier de l'ouest (3^{me} section), au local de l'ancienne église Ste-Ursule.

Ceux du quartier du nord (4^{me} section), à la Halle des Drapiers.

Ceux du quartier de l'est (5^{me} section), au local de l'école communale des Récollets.

Cette dernière section étant inférieure à 200; on a dû, en conformité de l'art. 22 de la loi, y adjoindre un certain nombre d'électeurs du quartier du sud les plus rapprochés de celui de l'est.

— *Extrait de la loi communale.*

« Art. 30. L'appel nominal est fait par ordre alphabétique. Chaque électeur, après avoir été appelé, remet son bulletin écrit et fermé au président qui le dépose dans une boîte à deux serrures dont les clefs sont remises, l'une au président, l'autre au plus âgé des scrutateurs. Le président refusera de recevoir des bulletins qui ne sont pas écrits sur papier blanc et non colorié, en cas de contestation le bureau en décidera. »

« Art. 37. Sont nuls les bulletins qui ne contiennent aucun suffrage valable, ceux dans lesquels le votant se fait connaître, ainsi que ceux qui ne sont pas écrits à la main. »

« Art. 40. Sont nuls tous les suffrages qui ne portent pas une désignation suffisante, le bureau en décide, comme dans tous les autres cas, sauf recours à la députation permanente du conseil provincial. »

Messieurs les électeurs sont prévenus qu'ils doivent être porteurs de leurs lettres de convocation pour être admis dans l'assemblée ou d'un billet d'entrée délivré par M. le président du collège ou de la section.

A l'hôtel de ville, le 4 juillet 1836.
Le président du collège, Louis Jamme.
Par le collège, le secrétaire Demany.

(1 et 2). A l'exception des électeurs que l'on a dû adjoindre à ceux du quartier de l'est pour compléter le nombre prescrit et qui sont:

- MM. Dothé, Antoine Joseph, pont des Arches, n° 959. — De-champs, Mathieu, rue Neuve, n° 967. — Dusausoit, Antoine-Joseph, sur Meuse, n° 372. — Dewandre, Frédéric-Victor, sur Meuse, n° 385. — Hanesse, Charles-Joseph, sur Meuse, n° 370. — Lhoest, Guillaume, sur Meuse, n° 384. — Lassau, Philippe, Pont des Arches, n° 957. — Lambinon, Denis-Joseph, rue Neuve, n° 965. — Mertiny, Jean-Henri, rue Neuve, n° 968. — Musch, Pierre-Dominique, rue sur Meuse, n° 374. — Malaise, Pierre-Jean-Thodore, Pont des Arches, n° 964. — Pielot, Edix, rue Neuve, n° 802. — Smesters, François, Pont des Arches, n° 961. — Simon, Grégoire, sur Meuse, n° 368. — Vela, Henri, Pont des Arches, n° 958.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent les porteurs des obligations numéros 131-132-136-303-304 et 305 de l'emprunt pour les pillages, à se présenter sans délai au bureau du receveur de la ville pour recevoir le paiement des intérêts échus le 1^{er} mai dernier.

Liège, le 5 juillet 1836. Le président du collège, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire Demany.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 5 JUILLET.

Naissances : 5 garçons, 2 filles. Décès : 1 garçon, 4 hommes, 1 femme, savoir : Léonard Emile Antoine Bartholomé, âgé de 24 ans, bijoutier, rue de la Casquette. — Marie Joseph Simon, âgée de 72 ans, sans profession, béguinage St-Christophe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un jeune homme cherche en LOCATION une CHAMBRE GARNIE, avec demi pension. S'adresser au bureau de cette feuille. 691

A LOUER, un BEAU QUARTIER, au 1^{er}, composé de 5 ou 6 pièces, cave, grenier, etc., vis-à-vis St-Christophe, faubourg St-Gilles, n° 542. 720

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Se trouvent les assortiments les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écarlate; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, ginghance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long. La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 724

BANQUE LIÉGEOISE.

L'administration informe les porteurs d'obligations de la Banque, à terme, que le paiement des intérêts se fera à compter du 10 juillet prochain, au bureau de M. le trésorier rue Souverain-Pont, n° 312, contre la remise de coupons qui seront délivrés à partir du 10 juillet, au bureau de la direction, place St-Denis, n° 637. 710

A VENDRE

UNE PORTE COCHÈRE.

Avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, quasi de la Sauvenière, n° 9.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Vendredi, 8 juillet 1836, à 3 heures de l'après-dîner, le notaire SERVAIS adjugera irrévocablement et sur la mise à prix de francs 11,000, sans distraction des charges.

La GRANDE MAISON, n° 277, située à Liège, rue Pierrense, avec jardin, cour, puits et autres dépendances. Cette maison est louée au prix annuel de sept cents francs et ce loyer est susceptible d'augmentation. 730

VENTE DE FUMIER.

Tous les samedis à midi, aux casernes de Saint-Laurent, du Palais, des Écoliers et du Pont-Maghin. S'adresser rue Royale n° 924, café liégeois. 732

VENTE DE FOINS

A MARCHIN, PRÈS DE HUY.

Le 7 juillet 1836, à une heure de relevée, en la cour du château de Marchin, M. le comte de ROBIANO, fera vendre à l'enchère et par portions:

Environ 36 bonniers de foin, croissant sur ses prairies, situées audit Marchin. A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 720

VENTE D'HERBES ET REGAINS.

Jeu sept juillet, 10 heures du matin, il sera vendu en 13 portions les foins et regains croissant sur un pré contenant 570 perches sis à Sawheid, commune d'Embourg, contigu à l'usine Donnea, plus une meule de foin de la dernière récolte, à la recette du notaire VARLET, de Beine. Argent comptant. 721

EAUX MINÉRALES

LIMONADES

GAZEUSES ARTIFICIELLES.

RUE NEUVE DERRIÈRE LE PALAIS N° 442, A LIÈGE.

Une fabrique d'eaux minérales artificielles à l'instar de celles qui existent en France et en Angleterre, vient d'être établie à Liège, par les soins de M. Delheid. Ces eaux auxquelles la médecine est redevable de tant de cures admirables sont devenues d'une nécessité indispensable dans le traitement d'un grand nombre de maladies; en fondant en cette ville un établissement de ce genre on a satisfait à un besoin réel. Toutes les préparations sont faites avec le plus grand soin et d'après les analyses chimiques les plus minutieuses.

ON TROUVERA EN TOUT TEMPS :

Table listing various mineral waters and their prices: Eau Gazeuse, Eau de Seltz, Eau de Seodlitz 2 gs., Acide, de Vichy, Soda Water, etc.

VENTE DE FOINS ET REGAINS.

Le jeudi sept juillet, à dix heures, dans la prairie nommée Martin-Pré à Sauheid, commune d'Embourg, il sera VENDU, en quatre portions, les foins et regains croissant sur 404 perches dans ledit Martin-Pré. A crédit et à la recette de M^e HOUBAER, notaire à Seraing. 713

VENTE

BIENS PATRIMONIAUX

POUR FAIRE CESSER L'INDIVISION ENTRE MAJEURS.

Mardi 26 juillet 1836, à 9 heures du matin, le notaire DELEXY exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Severin, n. 573, à Liège, les PIÈCES de TERRE labourable et prairie dont la désignation suit:

Commune d'Oupeye.

1. Une pièce de terre contenant 3 verges grandes, sise à la Halette, joignant au chemin de Liège, et occupée par Jacques Lhoest.

2. Une autre de 4 verges grandes, sise au chemin du Chénai, tenue à bail par Pierre Camal.

3. Une autre de même contenance sise au Cortil Biquet, louée au sieur Dessart.

4. Une autre de 12 verges grandes, sise à la Haute Voie, occupée par Léonard Lhoest, et la veuve Bernard Cappe.

5. Une autre pièce de 12 verges, sise en lieu dit Gorée, occupée à titre de bail par Jacques Dessart.

6. Une autre de 2 bonniers 10 verges 15 petites, sise près de l'arbre St. Sébastien, occupée par le sieur Bouille.

7. Une autre de 13 verges 5 petites, sise au même endroit et tenue par le même.

Commune de Hermalle sous-Argenteau.

8. Une pièce de terre de 6 verges grandes, sise au Sentier du Sacrement, louée audit Pierre Gamal.

9. Une autre contenant 5 verges grandes, sise au-dessus du Pireux.

10. Une autre de 4 verges grandes, sise en lieu dit Gorée.

11. Une autre de 6 verges, au même endroit.

Ces trois pièces sont occupées par Léonard Lhoest.

Commune de Vivegnis.

12. Une pièce de terre de deux verges grandes 10 petites, sise dans la Petite Campagne, tenue à bail par Pierre Toulouse.

13. Une autre de même contenance, sise dans la Campagne au-dessus d'Ellevaux, louée à Walthère Olivier.

Commune de Haccourt.

14. Une pièce de terre, contenant 4 verges grandes, sise au-dessus du Chérà, occupée par Pierre Toulouse.

Commune d'Heure-le-Romain.

15. Une prairie de 16 verges grandes, sise en Beaurieux.

16. Une pièce de terre de 23 verges grandes, joignant à Lecomte et à Lhoest.

17. Une pièce de 3 bonniers trois verges grandes 5 petites, sise derrière les prés de Beaurieux.

Ces trois pièces sont tenues en location par le sieur Bouille.

S'adresser audit notaire DELEXY pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété. 673

PLACE D'ANVERS, LE 5 JUILLET.

VENTES.

Sucres bruts. — Il s'est fait environ 700 caisses Havane blond, à prix divers.

Cafés. — 200 balles Brésil ordinaire, à 32 cents.

Notre provision en grains au 30 juin était répartie comme suit :

Environ 26,000 hectolitres graine de colza, dont :

23,000 de lin.

41,000 de chanvre.

12,000 froment.

7,000 orge.

18,000 avoine.

BOURSES.

PARIS, LE 4 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, July 4th. Columns include Fonds Publics, Cours du Jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Lists various bonds and securities.

LONDRES, LE 2 JUILLET.

Table of stock market prices for London, July 2nd. Columns include various securities and their prices.

AMSTERDAM, LE 4 JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, July 4th. Columns include various securities and their prices.

CHANGES. — ANVERS, LE 5 JUILLET.

Table of exchange rates for Anvers, July 5th. Columns include various locations and their exchange rates.

Table of exchange rates for various locations including Belgium, Anvers, and others. Columns include location, amount, and rate.

Malgré 1/4 0/0 de baisse de Paris sur les Ardennes, notre bourse a été assez ferme, ouvert 42 3/4 7/8 5/8, et reste 42 7/8 argent.

Petite rue de la bourse, à 3 1/2 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 5 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, July 5th. Columns include various securities and their prices.

VIENNE, LE 26 JUIN.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 4377 1/2.

H. LIGNAC, Impr. du Journal rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.